

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 27 juin 2017

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - C. MARTIN - A. ETCHEBERRY
S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - E. BARTHES
E. DE MALEZIEUX W. GRANDPRE - B. MILCAMP - A. BOUSSER
M. KUNG - R. SUSS - M. CERAMI - N. PRINDEZIS

Absents excusés : E. DECOUZ (procuration à C. MARTIN) - B. GUERQUIN (procuration à
A. CHARILLON) - B. CHAUVET - V. GOUTEUX - F. ROGARD (procuration à
M. COIN) - D. POURCHER - F. GUITTON (procuration à B. FRAMMERY)
L. GAULIARD (procuration à E. IMOBERSTEG) - P. CHARRON (procuration
à JC. CHARLIER) - JP. LAURENSON (procuration à M. KUNG) - L. BERONJA
(procuration à N. PRINDEZIS)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la demande d'ajout d'un point divers concernant les élections, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 06/06/2017
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE/CCPG
- CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE : DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS À LA CAO
- ÉCOLE ALICE : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX
- DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE MUSICALE : CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE « LE KIOSQUE À MUSIQUE »
 - A. POURSUITE DE L'ACTIVITE CHANT PARENTS-ENFANTS (10H / AN) :
APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD « PETITE ENFANCE » AVEC LES CMR
 - B. AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE MUSICALE (DE 4 A 12H /SEMAINE) : APPROBATION AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD « CAEM » AVEC LES CMR
 - C. TARIFS « KIOSQUE A MUSIQUE » AU 01/07/2017
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPG / RAM LA FARANDOLE
- RÈGLEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES AU 01/09/2017
- MARCHÉ TRANSPORT SCOLAIRE 2017-2021 : AUTORISATION SIGNATURE DES LOTS 1, 2 ET 3
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2017
- ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE VÉSEGNIN - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENT ET DE LOCAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PREVESSIN-MOENS (ASPM)

- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS
 - Communication des évènements à venir
 - Elections 2017.

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée Mme Agathe BOUSSER.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 06/06/2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Communication du 12/06/2017 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY informe le Conseil que l'objet de la dernière réunion de la commission était la présentation du journal « Le Mag' » 4, distribué à partir de la 2^{ème} semaine de juillet.

b. Conseil Municipal des Jeunes du 14/06/2017 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY expose au Conseil que la dernière réunion du CMJ a été l'occasion de la journée nettoyage de la Commune. De nombreux jeunes divisés, en 2 groupes, ont ramassé une grande quantité de déchets.

Les membres ont également fait un point sur l'année écoulée et sur les actions pour l'année à venir.

c. Commission Culture du 15/06/2017 (L. ANSELLEM)

L. ANSELLEM informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- Kiosque à musique : ce point fera l'objet de délibérations lors de la présente séance.
- Nouveau planning des Car pour l'Art : 1 séance adulte aura lieu en septembre. Les séances pour les enfants comporteront notamment des spectacles à l'esplanade du lac de Divonne et au Forum Meyrin ainsi que des ateliers créatifs avec Augustine et Balthazar.
- Journées du patrimoine les 16 et 17/09 : sur le thème « jeunesse et patrimoine ». Le samedi matin la Commune accueillera les nouveaux habitants. L'après-midi des visites du château seront proposées ainsi que des scénettes musicales. Le soir un concert sera donné à l'Eglise de Prévessin par l'Orchestre à Cordes du Pays de Gex. Le dimanche aura lieu le Rallye vélo avec Plumette : la boucle partira d'Ornex pour passer ensuite par Prévessin et finir à Ferney.

f. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN informe le Conseil que la prochaine réunion du CA aura lieu le 06 juillet.

Elle explique que l'Etat a placé le département de l'Ain en vigilance orange niveau 3 de l'alerte canicule. Les personnes fragiles inscrites sur le registre sont appelées afin de s'assurer qu'elles vont bien. Des visites à domicile sont également possibles sur demande.

g. SIVOM (M. COIN)

M. COIN expose que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu le mercredi 28 juin.

h) CCPG (Mme la Maire)

Mme la Maire présente la réunion publique sur le projet de territoire faite par Christophe BOUVIER et Vincent SCATTOLIN. L'objectif de la CCPG, sur le plan démographique, est de limiter la population à 120 000 habitants à l'horizon 2030. A partir de cet objectif découle un schéma de planification en termes d'infrastructures, de logements et de mobilité, tout en préservant le patrimoine naturel et environnemental.

Une quarantaine d'habitants, venant essentiellement de Vésegnin, étaient présents lors de cette réunion, lors de laquelle a été abordé le raccordement de la 2 fois 2 voies RD 1005/RD35.

Elle explique le contexte de ce projet. En effet, le PADD en cours de construction par la CCPG travaille sur :

- le développement des transports collectifs : améliorer les transports transfrontaliers et développer les transports à l'intérieur du Pays de Gex,
- le développement de la mobilité douce,
- le développement du réseau routier, notamment par la création d'une 2 x 2 voies afin de raccorder l'autoroute de Bellegarde et l'échangeur de Versoix. La CCPG souhaite commencer à faire des réserves de terrains sur certaines Communes et le tracé présenté passerait par Vésegnin. Mme la Maire explique qu'elle a fait part de son opposition à acter dès aujourd'hui un tracé par la Commune de Prévessin-Moëns. Elle ajoute que la majorité des membres du conseil communautaire étant cependant favorable à ce choix, la Commune doit s'y préparer.

E. DE MALEZIEUX précise que le tracé passerait sur un corridor biologique. Mme la Maire explique que ce n'est malheureusement pas un argument suffisant contre la construction de cette voie à cet emplacement. Elle ajoute que le Département est compétent dans le financement de ce réseau routier. Ainsi elle sera également vigilante en tant que conseillère départementale.

N. PRINDEZIS s'inquiète de l'ampleur que prendra ce projet et du trafic qu'il engendrera, tout en ayant pour conséquence de diviser le territoire Pays de Gex. Elle estime que cette route n'aura ainsi pas d'intérêt pour notre territoire mais uniquement pour l'international et propose de rappeler ces arguments à l'ensemble du conseil communautaire.

B. FRAMMERY s'interroge quant au point de vue du CERN sur ce projet : Mme la Maire répond que si le CERN avait des projets de construction d'infrastructures sur la zone concernée, il pourrait s'opposer à la construction d'une route, ce qui ne semble pas être le cas dans ce secteur.

B. FRAMMERY indique que l'intensification du trafic routier pourrait avoir une incidence sur leurs structures par les vibrations engendrées. Il ajoute que le passage souterrain envisagé paraît également difficilement conciliable avec l'anneau présent sous le Pays de Gex.

JC. CHARLIER explique qu'il faut en effet faire entendre à l'ensemble des conseillers communautaires que les incidences de cette voie seront néfastes pour tout le Pays de Gex et pas seulement pour la Commune sur laquelle elle passera. Il ajoute que la Haute-Savoie fait face au même problème et pense que les 2 départements peuvent s'allier autour de ces préoccupations communes.

E. DE MALEZIEUX propose que l'ancienne voie ferrée puisse être utilisée comme base de tracé pour la future route.

Mme la Maire ajoute qu'au niveau du Conseil départemental, les conseillers souhaitent obtenir des garanties concernant l'utilisation de la CFG pour des projets structurant sur le Pays de Gex, et notamment pour le BHNS et le tramway.

5. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE/CCPG CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE : DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS À LA CAO

M. COIN rappelle au Conseil que par délibération n° 14-06/2016 du 07/06/2016 il approuvait l'adhésion de la Commune à un groupement de commandes avec la CCPG pour la réalisation des contrôles et des entretiens des poteaux incendie.

Il ajoute que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) dudit groupement doit être composée d'un représentant titulaire et un suppléant issus de la CAO de chaque membre du groupement élus parmi ses membres.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal élit :

- *M. Maurice COIN, en tant que membre titulaire de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement,*
- *M. Bertrand FRAMMERY, en tant que membre suppléant de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.*

6. ÉCOLE ALICE : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

M. COIN rappelle au Conseil que par délibérations du Conseil municipal, et notamment celle du n° 11/03-2015 du 3 mars 2015, il approuvait la construction d'un troisième groupe scolaire zone des Acculats, aujourd'hui réalisé, attribuait les marchés et mandatait la société NOVADE SAS pour signer les marchés avec les entreprises.

Il explique que deux lots, attribués à l'entreprise ATELIER DE LA MENUISERIE, devront faire l'objet d'avenants :

- Lot n° 07 « Menuiseries extérieures aluminium » - entreprise ATELIER DE LA MENUISERIE
- Lot n° 09 « Serrurerie »- entreprise ATELIER DE LA MENUISERIE

Il précise que depuis le 1^{er}/01/2017, la société L'ATELIER DE LA MENUISERIE, titulaire des lots décrits ci-avant, a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société BLANCHET METALLERIE DU FOREZ.

Cette fusion-absorption, en application des dispositions de l'article L 236-3 du Code du Commerce, entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société L'ATELIER DE LA MENUISERIE à la société BLANCHET METALLERIE DU FOREZ.

Cette dernière, qui justifie de capacités professionnelles, techniques et financières adéquates à l'exécution dudit contrat, est entièrement substituée dans l'ensemble des droits et obligations de la société L'ATELIER DE LA MENUISERIE, au titre du contrat sans modification :

- Lot n° 07 « Menuiseries extérieures aluminium » - entreprise ATELIER DE LA MENUISERIE :
Montant initial du marché : 28.197,81 € HT
Avenant n° 1 : sans incidence financière
Présent avenant n° 2 : sans incidence financière
- Lot n° 09 « Serrurerie »- entreprise ATELIER DE LA MENUISERIE
Montant initial du marché : 28.197,81 € HT
Avenant n° 1 : sans incidence financière
Avenant n° 2 : + 3.974,48 € HT
Avenant n° 3 : + 2.263,26 € HT

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la passation des avenants aux marchés de travaux des lots ci-avant visés avec la société BLANCHET METALLERIE DU FOREZ ;*
- *autorise la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, à signer lesdits avenants aux marchés de travaux, et tout document s'y rapportant.*

7. DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE MUSICALE : CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE « LE KIOSQUE À MUSIQUE »

A. POURSUITE DE L'ACTIVITE CHANT PARENTS-ENFANTS (10H / AN) : APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD « PETITE ENFANCE » AVEC LES CMR

L. ANSELLEM expose au Conseil que la Commune souhaitant développer son offre d'enseignement musical à destination des enfants, elle poursuit le projet de créer au 1^{er} septembre 2017 une école de musique dans les salles du rez-de-jardin de l'école ALICE.

Ce projet est mené conjointement avec les Centres Musicaux Ruraux, avec qui la Commune conventionne déjà pour tout ce qui relève de la pratique musicale dans les écoles et pour le périscolaire.

Dans ce cadre, elle propose de reconduire l'activité chant parents-enfants (10h / an) en signant un protocole d'accord « Petite enfance » avec les CMR.

Le coût de ce partenariat par année scolaire est estimé à 736.00 €.

M. KUNG s'interroge sur la possibilité d'un financement des instruments par le département, celui-ci ayant déjà participé pour une partie des instruments de musique. L. ANSELLEM explique qu'une partie de ces instruments a été volée en 2016, sans prise en charge de l'assurance. De nouveaux instruments seront achetés et le Département devrait participer à hauteur de 30% de l'achat du matériel nécessaire.

Mme la Maire ajoute que cette école de musique sera complémentaire avec l'enseignement proposé par un conservatoire. Les cours collectifs qui vont être dispensés proposeront une formation musicale non académique et ludique pour les enfants.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve le protocole d'accord « Petite enfance » à intervenir avec les CMR à compter du 1^{er} septembre 2017 ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, à signer le dit protocole, ainsi que tout document y afférent.*

B. ÉVEIL MUSICAL : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CMR

L. ANSELLEM rappelle au Conseil que depuis 2012 la Commune a initié avec les CMR une activité d'éveil musical à destination des enfants de 4 à 6 ans.

En 2016/2017, 4 séances par semaine étaient proposées aux enfants. Elles accueilleraient chacune une dizaine d'enfants.

Elle explique que dans le cadre de la création d'école de musique à destination des enfants « Le kiosque à musique » elle propose de faire évoluer de 4 à 12 (10 h d'enseignement et 2 h de coordination) le nombre d'heures d'enseignement musical à compter de la rentrée scolaire 2017.

Elle précise que le coût séance est maintenu à 52 €, soit un montant global annuel de l'ordre de 22 464 €.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve l'avenant au protocole d'accord « CAEM » à intervenir avec les CMR,*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, à signer le dit avenant, ainsi que tout document y afférent.*

C. APPROBATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER}/07/2017

L. ANSELLEM explique au Conseil que dans le cadre de la création de l'école de musique « Le kiosque à musique », il convient de créer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2017 :

	Chant parent / enfant	Eveil musical et chant chorale		Instruments	
		Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel
Tarif Commune	Gratuit	60 €	180 €	100 €	300 €
Tarif Hors commune <i>(inscription limitée aux enfants résidant à Ferney-Voltaire et Ornex)</i>	Gratuit	75 €	225 €	130 €	390 €

N. PRINDEZIS remarque que les tarifs de la chorale lui paraissent un peu élevés en comparaison avec ceux de l'enseignement des instruments. L. ANSELLEM explique que le tarif est basé sur le coût du niveau 3 de l'éveil musical.

Les conseillers municipaux de la minorité souhaitent également savoir pourquoi les tarifs ne sont pas soumis au quotient familial comme pour les tarifs cantine ou les TAP notamment. L. ANSELLEM explique que la Commune a privilégié la possibilité d'une demande de bourse auprès du CCAS.

M. KUNG ajoute que pour elle certaines familles avec de hauts revenus pourraient apporter une participation plus importante.

Délibération: le Conseil municipal, par 20 voix pour et 6 abstentions (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, M. CERAMI, L. BERONJA, N. PRINDEZIS) approuve les tarifs tels que précisé ci-dessus.

8. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPG / RAM LA FARANDOLE

C. MARTIN rappelle au Conseil sa délibération du 7 juin 2016, par laquelle il approuvait la signature d'une convention entre la Commune et ALFA3a, gestionnaire du Relais Assistants Maternels (RAM) « La Farandole », dans le cadre du partenariat mis en place avec cette structure et la Bibliothèque municipale.

Elle explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCPG a repris en gestion directe les RAM, dont celui de la Farandole.

Souhaitant poursuivre les actions engagées pour sensibiliser les jeunes enfants aux livres et à la lecture, accompagner les assistants maternels ou les gardes à domicile dans leur projet éducatif et développer des actions en leur faveur, la Commune propose de signer un nouveau partenariat avec la CCPG.

Les termes de la convention annexée à la note de synthèse précisent notamment les conditions de mise à disposition gratuite des locaux de la Bibliothèque au RAM, ainsi que les actions partenariales envisagées (prêt de livres, mise en place d'animations, présence périodique de la bibliothécaire...).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la convention à intervenir avec la CCPG concernant les actions du RAM La farandole à la bibliothèque,*
- *mandate Mme la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, pour la signer ainsi que tout document y afférent.*

9. RÈGLEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES AU 01/09/2017

A. ETCHEBERRY expose au Conseil que le règlement des restaurants scolaires, qui datait de 2014, a été largement complété et précisé afin que ce service proposé aux familles soit mis en place avec le plus de transparence possible vis-à-vis des utilisateurs.

Il a fait l'objet de compléments notamment pour tout ce qui concerne l'organisation des services de restauration, la facturation, la gestion des impayés, les commandes de tickets occasionnels, les responsabilités et la discipline.

Elle précise qu'il apporte par ailleurs un peu plus de souplesse quant à la non-facturation ou au remboursement de repas en l'élargissant à tous les abonnements ou en le permettant lorsque les enfants sont en séjour scolaire par exemple.

Enfin, il apporte des précisions sur la fabrication des repas, les normes quant à l'équilibre des repas, suite à une demande de meilleure communication sur ce sujet faite par les parents des élèves. Le règlement approuvé leur sera ensuite transmis.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le règlement des restaurants scolaires de la Commune.

10. MARCHÉ TRANSPORT SCOLAIRE 2017-2021 : AUTORISATION SIGNATURE DES LOTS 1, 2 ET 3

M. COIN expose au conseil que la Commune a lancé en mai 2017 une consultation, en appel d'offres ouvert, pour :

- Lot n° 1 transport régulier des élèves de maternelle et d'élémentaire fréquentant les établissements scolaires de la Commune : cette prestation comprend durant les semaines scolarisées :
 - o 2 bus chaque matin pour l'école des Grands Chênes
 - o 1 bus chaque soir pour l'école des Grands Chênes et le centre de loisirs de la Bretonnière
 - o 1 bus le mercredi midi pour l'école des Grands Chênes.
- Lot n° 2 transport activités scolaires : cette prestation comprend le transport des enfants durant le temps scolaire pour des activités telles que la piscine, le ski, les sorties pédagogiques...
- Lot n° 3 transport activités extra-scolaires : cette prestation comprend le transport pour des sorties scolaires qui se déroulent en dehors des heures scolaires classiques.

Il explique que le marché a été lancé pour 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2017, renouvelable 3 fois.

La CAO réunie le 22 juin 2017 pour le jugement des 2 offres reçues a proposé de retenir la société Europ'Tours pour le lot n° 1 (montant de la prestation : 69 557.40 € TTC) et la société SAT pour les lots n° 2 et n° 3 (montants respectifs des prestations : 15 705.40 € TTC et 7 197.10 € TTC).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *mandate Mme la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer le lot n° 1 avec la société Europ'Tours ;*
- *mandate Mme la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer les lots n° 2 et 3 avec la société SAT.*

11. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2017

B. FRAMMERY expose au Conseil qu'afin de prendre en compte des mouvements de personnel dans la collectivité ainsi qu'une augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien polyvalent, il propose les évolutions suivantes au tableau des effectifs :

- suite au départ de la collectivité d'un rédacteur occupant le poste de responsable des Ressources Humaines, **suppression d'un poste de rédacteur à temps complet,**
- suite à la nomination de l'agent chargé de la coordination comptable au poste de responsable RH et au recrutement d'un agent chargé de la comptabilité pour le remplacer, **création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,**

- afin d'ajuster le nombre d'heures réellement effectuées par un **agent d'entretien** de l'école élémentaire des Grands Chênes au regard des surfaces à nettoyer, **évolution de son temps de travail de 16 à 23h / semaine**. Cette augmentation permettra également de le faire intervenir à la Salle Gaston Laverrière et en surveillance cantine.

Il précise que ces modifications prendront effet au 01/09/2017.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions précitées et fixe le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2017.

12. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE VÉSEGNIN - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENT ET DE LOCAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PREVESSIN-MOENS (ASPM)

B. FRAMMERY expose au Conseil que dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, régies par le Code du Sport, la Commune réalise et assure la maintenance d'équipements sportifs existants ou répondant à des besoins recensés, qu'elle met à disposition des associations sportives pour leur permettre de mener à bien les différentes actions de leur projet de développement. Elle a entrepris notamment un entretien annuel du terrain de football en gazon synthétique.

L'Association Sportive de Prévessin-Moëns est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret du 16 août 1901 qui s'engage à soutenir, promouvoir et développer les initiatives tendant à favoriser la pratique du football et l'enseignement du football aux habitants de Prévessin-Moëns et du Pays de Gex particulièrement orientée vers les jeunes.

Dans ce cadre, il propose de mettre à la disposition non-exclusive de l'Association de l'ASPM les équipements suivants :

- un terrain de football en gazon synthétique, les cages, les barrières et les pare-ballons dans le cadre d'un planning annuel d'occupation pré-défini ;
- dans le bâtiment « Extension de la Salle Gaston Laverrière » :
 - 4 vestiaires collectifs
 - 1 vestiaire d'arbitre
 - 1 local infirmerie
 - des toilettes H / F ;
- la salle Gaston Laverrière pour faire face à des situations météorologiques incompatibles avec une pratique en plein air dans le cadre d'un planning annuel pré-défini ;
- les locaux pluri-associatifs du club house, dans le cadre d'une convention spécifique gérant cet usage partagé.

Il propose également de mettre à disposition de l'association en locaux dédiés :

- une salle de rangement et des combles dans le bâtiment dénommé « club house » ;
- un espace de rangement dans un garage attenant à la Salle Gaston Laverrière.

Les modalités d'utilisation par l'Association de l'ensemble immobilier et mobilier destiné aux activités des associations sportives, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties seront précisés dans une convention de mise à disposition entre la Commune et l'association et dans une seconde convention spécifique pour les locaux pluri associatifs du clubhouse. Celui-ci contient également un local de réception et une cuisine qui seront mutualisés.

B. FRAMMERY félicite l'aboutissement de ces conventions qui satisfera les besoins des associations et de la Commune.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les projets de convention annexés à la note de synthèse.

13. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat du 31/05/17 avec le Garage CITROEN - GINOT : achat d'un véhicule Citroen C3 pour un montant de 14 953,96 €
- Contrat du 15/06/2017 avec la société DEKRA : contrôle technique réhabilitation de la Halle de Tennis pour un montant de 5 700,00 €
- Décision du 15/06/2017 : Virement de crédits.
Transfert de crédits en section d'investissement du compte 020 « dépenses imprévues » (- 20 000 €) à l'opération 420 « Trottoir Gotaz » (+ 20 000 €)
- Décision du 21/06/2017 : Création régie de recettes Kiosque à musique à compter du 1^{er} juillet 2017

14. DIVERS

- Mme la Maire et Mme ETCHEBERRY remercient le personnel de l'école des Grands Chênes suite à l'apparition d'une maladie contagieuse ayant nécessité un important travail de mise en place et d'application de protocoles de prévention et de nettoyage. Mme la Maire ajoute qu'une entreprise spécialisée interviendra afin d'effectuer un nettoyage complet de l'école dès le début des vacances. Mme PRINDEZIS précise que cet évènement a démontré aussi la difficulté de suivre toutes les mesures préconisées.
- **Elections présidentielles et législatives** : M. COIN répond à une question qui lui a été posée par de nombreux membres du conseil et concernant les dates des élections. Il explique que les dates sont fixées selon les articles 6, 7 et 58 de la constitution qui prévoient que l'élection du Président a lieu 20 jours au moins et 35 jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du Président en exercice. Une contrainte supplémentaire s'ajoute quant au dimanche précédent. Il remercie ensuite le service Elections pour l'organisation, les Services Techniques pour l'installation des bureaux de vote et les panneaux électoraux, les agents communaux venus tenir des bureaux ainsi que les élus et personnes non élues ayant tenu des bureaux.
La prochaine élection aura lieu en mai 2019 pour les élections européennes.
- **Evènements à venir sur la Commune** : Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :
 - ✓ Vendredi 30 juin 21h30 : **Ciné plein air, projection du film « Heidi »**, Parc du château
 - ✓ Dimanche 02 juillet : **Kermesse école Saint-Vincent**, Parc du Château
 - ✓ Jeudi 13 juillet 19h : **Fête nationale, bal avec les Choucas et feu d'artifice**, Parc du Château
 - ✓ Du 19 au 28 juillet : **Biblio'transat**, devant la bibliothèque municipale
 - ✓ Vendredi 28 juillet 21h : **ciné plein air, projection du film « Demain »**, Parc du château
 - ✓ Samedi 26 août 9h – 13h30 : **forum des associations, démonstrations et animations**, SPGL
 - ✓ Dimanche 3 septembre 9h-17h : **vide-grenier**, parvis et parking de la Mairie
 - ✓ Samedi 2 et dimanche 3 septembre : **Les arts au Parc, spectacle jeune public 11h, 15h et 17h sur inscriptions en Mairie**, Parc du château (en cas de mauvais temps : école Alice)

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 19 septembre 2017 à 20h30.